



Parc des Glaisins
7, avenue du Pré Félin
Annecy-le-Vieux
74940 Annecy

David Haccoun

725 boulevard Barrier
Cité de l'entreprise
73100 Aix les bains

Baikowski

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
Siège social : 109, rue Tête d'Or - CS 10363 - 69451 Lyon Cedex 06
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

David Haccoun
725 boulevard Barrier
Cité de l'entreprise
73100 Aix les bains

Baikowski

Société anonyme
RCS Annecy 303 970 388

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Baikowski,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Baikowski relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les stocks figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2024 pour un montant net de 13 403 milliers d'euros et représentent un des postes les plus importants du bilan consolidé. Comme indiqué dans la note 3.6.2.5 de l'annexe « Règles et méthodes comptables – Stocks », les produits fabriqués ainsi que les en-cours d'industrialisation sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production.

Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à examiner les données et apprécier les hypothèses retenues par la direction pour déterminer l'estimation des coûts de production.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Annecy, date de la signature numérique

David Haccoun

Aix-les-Bains, date de la signature électronique

Signé par :

 C2FD9F336672460...

DocuSigned by:

 75636F48A1E940D...

Signé par :

 0C36ECB15AAA459...

Xavier Marmeys

Associé

Jérôme Neyret

Associé

3. ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

3.1. Compte de résultat consolidé

| (en milliers d'euros) | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 47 676 | 35 952 |
| Matières et sous-traitance | -16 746 | -9 802 |
| Marge brute | 30 930 | 26 151 |
| Coûts des ventes (Note 3.6.22) | -20 099 | -17 442 |
| Frais de recherche et développement (Note 3.6.23) | -2 758 | -2 885 |
| Frais commerciaux et de distribution | -2 182 | -2 194 |
| Coûts administratifs | -3 909 | -4 586 |
| Autres produits et charges opérationnels (Note 3.6.26) | 892 | 986 |
| Résultat opérationnel avant écart d'acquisition et mises en équivalence (EBITA) | 2 874 | 30 |
| Dépréciation écarts d'acquisition et relation client | | |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Note 3.6.7) | 1 838 | 1 222 |
| Résultat opérationnel (EBIT) | 4 711 | 1 252 |
| Coût net de l'endettement financier (Note 3.6.27) | -318 | -323 |
| Autres produits et charges financiers (Note 3.6.27) | -241 | -133 |
| Impôts (Note 3.6.28) | -363 | 142 |
| Résultat net | 3 789 | 938 |
| Part du groupe | 3 789 | 938 |
| Part revenant aux intérêts minoritaires | | |
| Résultat net consolidé de la période | 3 789 | 938 |
| Résultat net part du groupe en euro par action (Note 3.6.21) | 1,03 | 0,25 |
| Résultat net part du groupe dilué en euro par action (Note 3.6.21) | 1,03 | 0,26 |

3.2. État du résultat global

| (en milliers d'euros) | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--|--------------|---------------|
| Résultat net consolidé de la période | 3 789 | 938 |
| Ecart de conversion | 183 | -1 091 |
| Couverture de flux de trésorerie | -18 | -48 |
| ID sur couverture de flux de trésorerie | 5 | 12 |
| Total des éléments recyclables en résultat | 170 | -1 127 |
| Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies | -51 | -47 |
| ID sur écarts actuariels sur les régimes à prestations définies | 13 | 12 |
| Total des éléments non recyclables en résultat | -38 | -35 |
| Total gains et pertes | 131 | -1 161 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres | 3 921 | -224 |
| dont part groupe | 3 921 | -224 |
| dont intérêts minoritaires | 0 | 0 |

3.3. Bilan consolidé

| Actif (en milliers d'euros) | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|---------------|---------------|
| Actifs non courants | | |
| Ecarts d'acquisition (Note 3.6.5) | 5 091 | 5 091 |
| Immobilisations incorporelles (Note 3.6.5) | 1 311 | 1 559 |
| Immobilisations corporelles (Note 3.6.6) | 23 112 | 20 882 |
| Titres mis en équivalence (Note 3.6.7) | 7 131 | 6 252 |
| Autres immobilisations financières (Note 3.6.8) | 451 | 404 |
| Instruments financiers dérivés long terme (Note 3.6.19) | | |
| Impôts différés actifs (Note 3.6.28) | 1 856 | 2 005 |
| Total des actifs non courants | 38 952 | 36 192 |
| Actifs courants | | |
| Stocks (Note 3.6.9) | 13 403 | 15 189 |
| Clients et comptes rattachés (Note 3.6.10) | 8 038 | 3 247 |
| Actifs sur contrats clients | 5 | |
| Créances d'impôt courant | 1 779 | 2 011 |
| Autres créances (Note 3.6.11) | 1 553 | 1 477 |
| Instruments financiers dérivés court terme (Note 3.6.19) | | 32 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 3.6.12) | 5 590 | 7 148 |
| Total des actifs courants | 30 368 | 29 104 |
| Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés | | |
| Total des actifs | 69 321 | 65 296 |

| Passif (en milliers d'euros) | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--|---------------|---------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital social | 4 598 | 4 598 |
| Primes | 1 959 | 1 959 |
| Réserves | 36 854 | 35 967 |
| Ecart de conversion | -1 418 | -1 601 |
| Résultat de la période | 3 789 | 938 |
| Capitaux propres part du groupe | 45 782 | 41 861 |
| Intérêts minoritaires | | |
| Total capitaux propres | 45 782 | 41 861 |
| Passifs non courants | | |
| Dettes financières long terme (Note 3.6.14) | 8 387 | 7 503 |
| Instruments financiers dérivés long terme (Note 3.6.19) | | |
| Passif financier à plus d'un an | 8 387 | 7 503 |
| Impôts différés passifs (Note 3.6.28) | 63 | 64 |
| Provisions pour retraites et avantages assimilés (Note 3.6.15) | 1 408 | 1 321 |
| Provisions pour risques et charges non courantes (Note 3.6.16) | 54 | 56 |
| Total passifs non courants | 9 913 | 8 943 |
| Passifs courants | | |
| Dettes financières à moins d'un an (Note 3.6.14) | 5 008 | 8 135 |
| Instruments financiers dérivés court terme (Note 3.6.19) | | |
| Passifs financiers à moins d'un an | 5 008 | 8 135 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 3 903 | 2 092 |
| Passifs sur contrats clients | 328 | 152 |
| Dettes d'impôt courant | | 0 |
| Autres dettes (Note 3.6.17) | 4 333 | 3 829 |
| Provisions pour risques et charges courantes (Note 3.6.16) | 55 | 285 |
| Total passifs courants | 13 627 | 14 493 |
| Total des passifs | 69 321 | 65 296 |

3.4. Tableaux des flux de trésorerie consolidés

| | Jan-Dec 2024 | Jan-Dec 2023 |
|--|-----------------|-----------------|
| Résultat net consolidé | 3 789 | 938 |
| Amortissements et dépréciations des immobilisations | 3 701 | 3 255 |
| Dotations nettes aux provisions | -196 | 174 |
| Quote-part dans le résultat des mises en équivalence | -1 838 | -1 222 |
| Coût net de l'endettement financier et dividendes reçus | 318 | 323 |
| Autres produits et charges financiers | 241 | 133 |
| Impôts courants et différés | 363 | -142 |
| (Plus) / moins values sur cessions d'actifs | 45 | -3 |
| Autres variations sans incidence sur la trésorerie | 295 | -1 276 |
| Variation des besoins en fond de roulement | -196 | 1 399 |
| Impôts payés | 30 | -2 795 |
| Flux net de la trésorerie d'exploitation | 6 552 | 785 |
| Investissement net d'exploitation | -4 228 | -3 190 |
| Variation des créances et dettes sur immobilisations | -160 | 788 |
| Incidence des acquisitions de filiales, net du cash et équivalents acquis | 0 | 0 |
| Variation des dépôts et cautionnements | 0 | 0 |
| Produits financiers de trésorerie | 106 | 56 |
| Dividendes reçus | 356 | 441 |
| Flux net de la trésorerie d'investissement | -3 926 | -1 905 |
| Augmentation de capital et autres | 0 | 0 |
| Actions propres | 1 | 4 |
| Dividendes versés aux actionnaires | 0 | -2 202 |
| Augmentation des passifs financiers | 4 638 | 3 912 |
| Diminution des passifs financiers | -8 223 | -2 177 |
| Intérêts versés | -412 | -373 |
| Autres flux liés au financement | -313 | -118 |
| Flux net de la trésorerie de financement | -4 309 | -954 |
| Incidence des variations des cours de devises | 126 | -90 |
| Variation de trésorerie | -1 557 | -2 165 |
| Trésorerie et équivalents en début d'année (nette des découverts bancaires) | 7 148 | 9 313 |
| Trésorerie et équivalents en fin de période (nette des découverts bancaires) | 5 590 | 7 148 |

3.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| (en milliers d'euros) | Capital | Primes | Titres auto-détenus | Réserves | Gains & pertes comptabilisés en capitaux propres | Total | Intérêts minoritaires | Total |
|---|---------|--------|---------------------|----------|--|--------|-----------------------|--------|
| Au 01/01/2023 | 4 598 | 1 959 | -205 | 38 112 | -180 | 44 284 | 0 | 44 284 |
| Augmentation de capital et autres | | | 3 | | | 3 | | 3 |
| Dividendes versés | | | | -2 202 | | -2 202 | | -2 202 |
| Résultat net de la période | | | | 938 | | 938 | | 938 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | -1 161 | -1 161 | | -1 161 |
| Résultat net de la période et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | 938 | -1 161 | -224 | | -224 |
| Au 31/12/2023 | 4 598 | 1 959 | -202 | 36 847 | -1 342 | 41 861 | 0 | 41 861 |
| Au 01/01/2024 | 4 598 | 1 959 | -202 | 36 847 | -1 342 | 41 861 | 0 | 41 861 |
| Augmentation de capital et autres | | | 1 | | | 1 | | 1 |
| Dividendes versés | | | | 0 | | 0 | | 0 |
| Résultat net de la période | | | | 3 789 | | 3 789 | | 3 789 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | 131 | 131 | | 131 |
| Résultat net de la période et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | 3 789 | 131 | 3 921 | | 3 921 |
| Au 31/12/2024 | 4 598 | 1 959 | -201 | 40 637 | -1 210 | 45 782 | 0 | 45 782 |

3.6. Annexe aux états financiers consolidés 2024

3.6.1. Généralités

Baikowski est une société anonyme de droit français créée en 1904 par les frères Baikowski. Son siège social est situé à Poisy (1046, route de Chaumontet - 74330 POISY).

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration au 01 avril 2025.

3.6.2. Principes comptables

3.6.2.1. Déclaration de conformité

Le Groupe applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2024 et qui sont disponibles sur le site internet suivant

<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

Le Groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne.

3.6.2.2. Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2024

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

Les autres nouvelles normes et interprétations applicables au 1^{er} janvier 2024 n'ont aucun impact sur les capitaux propres et n'entraînent aucun reclassement dans les états financiers.

3.6.2.3. Présentation des états financiers consolidés (IAS 1)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants, qui sont enregistrés à leur juste valeur :

- les instruments financiers dérivés,
- les investissements détenus à des fins de négociation,
- les actifs disponibles à la vente,
- ainsi que les actifs et passifs qui font l'objet de couvertures de juste valeur.

Actifs et passifs courants et non-courants

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants.

Tous les autres actifs sont non-courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Toutes les autres dettes sont non-courantes.

Changement de méthode comptable

Néant.

3.6.2.4. Résumé des jugements et estimations significatives

La préparation des états financiers du Groupe exige le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours de la période suivante sont présentées ci-dessous.

Ces principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses-clés retenues pour l'établissement des principales estimations comptables et la sensibilité des Etats Financiers à la variation des hypothèses-clés ont été approchées dans la limite des incertitudes inhérentes à l'environnement économique.

Dépréciation des *goodwill*

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les *goodwill* au moins une fois par an.

Ceci nécessite une estimation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie ("UGT") auxquelles le *goodwill* est alloué.

Les hypothèses clés retenues pour déterminer la valeur recouvrable des différentes unités génératrices de trésorerie sont détaillées au chapitre 3.6.5. La valeur nette comptable des *goodwill* au 31 décembre 2024 est de 5 091 milliers euros (5 091 milliers euros en 2023).

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés conformément aux principes décrits au chapitre 3.6.28, étant précisé que leur calcul peut donner lieu à l'estimation de bénéfices futurs dont les prévisions et hypothèses sont revues chaque année.

Concernant les taux d'impôts différés retenus, ils sont estimés en fonction du calendrier de réalisation de ces impôts différés et en fonction des dispositions fiscales adoptées à la date de la clôture.

Pensions

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs du régime, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 31 décembre 2024 s'élève à 1 408 milliers d'euros (en 2023, 1 321 milliers d'euros).

De plus amples détails sont communiqués en 3.6.15.

3.6.2.5. Règles et méthodes comptables

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques stratégiques, financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir les avantages des activités de celle-ci.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Quand il y a perte de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats de la période pendant laquelle Baikowski en avait le contrôle.

Coentreprises

Les coentreprises sont des sociétés dont le Groupe a un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel.

Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation du Groupe dans la coentreprise est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la part du Groupe dans l'actif net de la coentreprise.

Les états financiers des coentreprises sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date où le contrôle conjoint est constaté jusqu'à la date où le contrôle conjoint cesse.

Afin de fournir une information plus fiable et pertinente sur les effets des transactions ou événements dans les états financiers, la situation et la performance financières, le Groupe présente la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence dans son résultat opérationnel (EBIT) lorsque l'activité opérationnelle de la coentreprise est similaire à l'une des activités du Groupe.

Opérations éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits internes résultant de transactions intra-groupes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les profits internes résultant de transactions avec des coentreprises sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

La liste complète des sociétés consolidées du Groupe au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 est fournie dans la note 3.6.3.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode requiert la comptabilisation des actifs identifiables acquis et des passifs repris des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur.

L'affectation du prix d'acquisition est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition.

L'acquéreur doit comptabiliser le *goodwill* à la date d'acquisition, évalué comme étant l'excédent de :

- la contrepartie transférée, le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- par rapport à la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, le recensement et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire. À l'issue de cette analyse complémentaire, le *badwill* résiduel est comptabilisé directement en résultat.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle peuvent être évalués soit à la quote-part de l'actif net identifiable de la société acquise, soit à la juste valeur. Lors de transactions avec les intérêts ne conférant pas le contrôle, l'écart entre le prix payé (reçu) et la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle acquis (cédés) est enregistré directement dans les capitaux propres.

Goodwill

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les différences positives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont comptabilisées comme *goodwill* à l'actif du bilan.

Ces *goodwill* ne font pas l'objet d'un amortissement mais leur valeur est revue à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le *goodwill* acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquis soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

Les différences négatives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables (*badwill*) sont enregistrées directement en produit de l'exercice.

Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères, constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôt imputables aux écarts de change sur ces emprunts sont également comptabilisés dans les capitaux propres. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis aux cours de change des dates des transactions initiales.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur, sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Tout écart d'acquisition provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture. La monnaie fonctionnelle des activités à l'étranger est la monnaie locale (US dollar, Won et Yen). A la date de clôture, les actifs et passifs de ces filiales sont convertis dans la monnaie de présentation de Baikowski (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen annuel. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger est reconnue en résultat.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour but d'améliorer de manière substantielle la production de produits et de procédés nouveaux sont capitalisées si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable et que le Groupe dispose de ressources suffisantes et l'intention d'en achever le développement.

Les dépenses ainsi capitalisées incluent le coût des matériaux, la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

Les actifs incorporels autres que les *goodwill* incluent principalement le coût d'acquisition des technologies et licences acquises auprès de tiers ou dans le cadre des regroupements d'entreprise.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé comme charge sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel.

Les durées d'utilité estimées pour la technologie, les brevets, marques et logiciels s'étendent de 5 ans à 12 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Le coût des actifs produits par le Groupe pour une utilisation en interne inclut le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la production d'immobilisations corporelles ne sont pas immobilisés comme élément du coût mais comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions publiques accordées au Groupe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant et portées au compte de résultat sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue de l'actif.

Dépenses ultérieures

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les autres dépenses relatives aux immobilisations corporelles ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions : 30 ans,
- Agencements et installations techniques : 10 à 20 ans,
- Matériels et outillages : 3 à 10 ans,
- Matériels de transport : 3 à 5 ans,
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans.

Contrats de location

IFRS 16 introduit pour le preneur un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et une dette de loyers au titre de son obligation de payer le loyer.

Comptabilisation chez le preneur

A la signature du contrat, le Groupe détermine si celui-ci constitue, ou contient, un contrat de location. Un contrat qui constitue ou contient un contrat de location accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine

durée, en échange d'une rémunération. Pour évaluer si un contrat accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, le Groupe se fonde sur la définition d'un contrat de location donnée par IFRS 16.

A la date de commencement ou de modification d'un contrat comportant une composante location, le Groupe alloue la rémunération prévue au contrat à chaque composante location sur la base de leur prix individuel relatif. Toutefois, pour les contrats de location de biens immobiliers, le Groupe a choisi de ne pas séparer les composantes services mais de comptabiliser toutes les composantes comme une seule composante de nature locative.

Le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début de contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis ensuite au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée, le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers. L'actif « droit d'utilisation » est ensuite amorti sur une base linéaire du début à la fin du contrat de location, sauf si ce dernier prévoit un transfert au Groupe de la propriété de l'actif sous-jacent au terme du contrat ou si le coût de l'actif « droit d'utilisation » tient compte du fait que le Groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif « droit d'utilisation » sera amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent, déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal. C'est ce dernier taux que le Groupe utilise généralement en tant que taux d'actualisation.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs suite à un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle, ou le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certain). Lorsqu'une dette de loyers est ainsi réévaluée, la valeur comptable de l'actif « droit d'utilisation » est ajustée en conséquence.

Périmètre des contrats du Groupe

Les contrats de location recensés au sein de toutes les entités du Groupe se regroupent sous les catégories suivantes :

- immobilier, en l'occurrence un site de distribution et un site de production ;
- véhicules ;
- chariots élévateurs, utilisés principalement dans les sites de production.

Durée des contrats

Lors de l'analyse des contrats, le Groupe a déterminé la durée exécutoire des contrats et a tenu compte des options de résiliations le cas échéant.

Les contrats immobiliers présentent des durées allant de 3 ans à 9 ans. Les durées sont fonction :

- des pays ;
- de la finalité des immobilisations louées.

En France, présence d'un contrat 3-6-9 présentant une option unilatérale de résiliation. La durée retenue est fonction de la croissance attendue du site.

Aux Etats-Unis, le contrat de location immobilière est assorti d'une option de résiliation à l'échéance d'une durée d'un mois pour le preneur et le bailleur. La durée retenue est la durée prévue au contrat plus un mois.

Les contrats immobiliers ont été renouvelés et ont conduit à une réévaluation du droit d'utilisation et de la dette pour un montant de 1.3 millions d'euros.

Les véhicules font l'objet de contrats d'une durée de 3 ans.

Les chariots élévateurs font l'objet de contrat d'une durée de 5 ans.

PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Les valeurs comptables des actifs immobilisés sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. Les *goodwill* générés dans le cadre d'acquisitions d'entreprises sont affectés, pour les besoins de cette identification, aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition.

Goodwill

Conformément à la norme IAS 36, dans le cas où la valeur comptable de l'UGT auquel le goodwill testé est affecté est inférieure à sa juste valeur nette des coûts de la vente (ou dans le cas où il n'est pas possible de déterminer la juste valeur nette des coûts de la vente de l'UGT), la valeur comptable de l'UGT est alors comparée à sa valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF).

Pour les besoins de ce test, le *goodwill* généré dans le cadre d'une acquisition d'entreprise, est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) susceptible de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition (informations complémentaires en 3.6.5).

Elle correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

La valeur d'utilité est estimée notamment à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur des *goodwill* est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des *goodwill* sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques, de développement à long terme des marchés en croissance et autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles au taux d'actualisation et de croissance retenus. Conformément à la norme IAS 36, les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs ou l'Unité Génératrice de Trésorerie auquel l'actif appartient. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en "autres produits et charges d'exploitation". Lorsqu'une perte de valeur est constatée au niveau d'une Unité Génératrice de Trésorerie, elle est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Après dépréciation, la nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif. Pour les actifs ayant subi une perte de valeur au cours des périodes antérieures, la reprise éventuelle de la perte de valeur est examinée à chaque clôture annuelle. La valeur comptable de l'actif, modifiée en raison de l'augmentation de sa valeur recouvrable, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs. La reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

STOCKS

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat et de la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en-cours sont évalués à un prix standard. Les coûts de production incluent les coûts directs de matière première, de main-d'œuvre et une quote-part des frais généraux (à l'exclusion des frais administratifs, commerciaux et de R&D) fondée sur la capacité normale de production.

La valeur des matières premières et des autres éléments stockés à la date de clôture se fonde sur la valeur nette de réalisation et tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les instruments dérivés passifs.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

À la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IFRS 9.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif («TIE»). Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs détenus jusqu'à leur échéance correspondent aux produits d'intérêts et aux pertes de valeur.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Les éventuelles reprises de valeur sont constatées en résultat uniquement pour les titres de dette (créances et obligations de taux). Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession des actifs financiers disponibles à la vente. La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le Groupe retient dans ce cas le coût historique déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

Les gains et pertes nets des actifs disponibles à la vente correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, pertes de valeur et plus ou moins-values de cession.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du TIE.

Ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

La dépréciation des créances commerciales est effectuée au cas par cas en tenant compte de différents critères : situation financière du client, retards de règlement, notation par un organisme externe, situation géographique.

Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et pertes de valeur.

Par ailleurs, le Groupe procède à des mobilisations de créances commerciales auprès d'institutions financières. Ces cessions satisfont aux critères de décomptabilisation d'actifs financiers d'IFRS 9. Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avoirs émis ou de paiements par

compensation) est considéré comme non significatif. Les autres risques et avantages attachés à ces créances ont été transférés au cessionnaire. En conséquence, la quasi-totalité des risques et avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont décomptabilisées du bilan.

Actifs et passifs évalués à leur juste valeur par le résultat

Cette catégorie comprend : les actifs et passifs de transaction que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont aussi qualifiés d'actifs et passifs conclus à des fins de transaction ; les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins-values de cession.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à moins de trois mois à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM monétaires ainsi que les titres de créances négociables.

Ces placements sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés sur option dans la catégorie des actifs évalués à leur juste valeur par résultat.

Les dettes financières court terme ne figurent pas en moins de la trésorerie dans la mesure où les lignes court terme sont reconduites d'année en année, et sont d'un point de vue économique plus assimilables à du moyen terme qu'à du court terme.

Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

À l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette.

La valeur du coût amorti correspond à la date d'acquisition au produit de l'émission minorée de la juste valeur du dérivé incorporé.

Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Toutes les opérations sont conformes à la politique de gestion des risques de taux et change du Groupe et répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- La couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;

- La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger (IAS 21).

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat financier (autres produits et charges financiers) ;
- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat financier (autres produits et charges financiers). Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au résultat de la ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat ;
- pour les couvertures d'un investissement net, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme efficace est comptabilisée dans les capitaux propres dans les écarts de conversion, la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.

CAPITAL ET RÉSERVES

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'associé unique.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Type de régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse, pour certaines catégories de salariés, des cotisations définies à une société d'assurance ou fonds de pension externes. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant pas d'engagement futur pour le Groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

Au sein du Groupe, les régimes à cotisations définies sont exclusivement des régimes de retraite. Ils sont, dans la plupart des cas, complémentaires à la pension légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

Type de régimes à prestations définies

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent des régimes complémentaires de retraite, d'indemnités de départ, de médailles du travail et de couverture médicale.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles (ou par le biais de conventions collectives). Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, ces engagements.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux des obligations Corporate AA de durée similaire observé sur les marchés en 2024, soit 3 % (contre 3.40% au 31 décembre 2023).

Le calcul est effectué annuellement par un actuair qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées, qui considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.

Les gains et pertes actuariels sont générés par les changements d'hypothèse d'un exercice à l'autre des paramètres servant à calculer la provision. Ils sont comptabilisés en capitaux propres pendant la période au cours de laquelle ils surviennent.

Description des régimes à prestations définies dans le Groupe Baikowski

- Régimes supplémentaires de retraite

Ces régimes garantissent un complément de retraite à deux anciens salariés. Des cotisations sont versées à ce titre et comptabilisées en charge. L'engagement est provisionné en tenant compte, notamment, de l'estimation des compléments de retraite auxquels le Groupe est engagé auprès de chacun des bénéficiaires et de leur espérance de vie.

- Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

- Programmes de médailles du travail

Les programmes de médailles du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la sortie probable de ressource, du fait d'un contrat d'assurance notamment, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat net de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Environnement

Le Groupe, de manière générale, évalue les risques environnementaux au cas par cas, en fonction des exigences légales applicables et comptabilise une provision sur base des meilleures informations disponibles, sous réserve que ces informations permettent de déterminer une perte probable, estimée de façon suffisamment fiable.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilantielle, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan comptable et leur base fiscale correspondante. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date de clôture. Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non en compte de résultat. Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés dans un horizon de temps de cinq années au plus.

CHIFFRE D’AFFAIRES, PRODUITS D’INTÉRÊTS ET DIVIDENDES

Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l’acheteur.

Les ventes sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir des clients.

Produits d’intérêts et dividendes

Les produits d’intérêts sont comptabilisés en résultat, prorata temporis, sur la base du taux de rendement effectif. Les dividendes à recevoir sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle l’organe compétent de l’entité distributrice a approuvé la distribution.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

Le Groupe comptabilise les deux composantes de la Contribution économique territoriale (CET) en charges opérationnelles.

CREDIT D’IMPÔT RECHERCHE

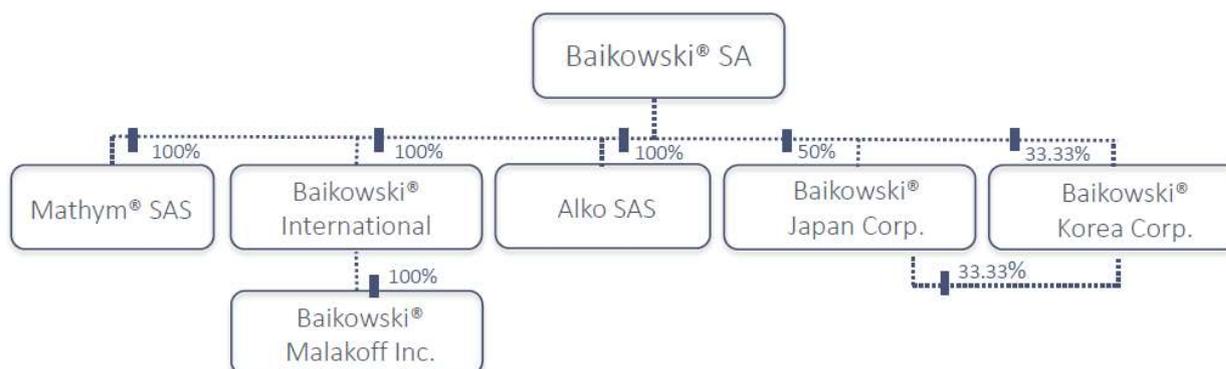
Les crédits d’impôt recherche sont également présentés en autres produits opérationnels en l’absence de frais de développement inscrits à l’actif.

3.6.3. Evolution du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de Baikowski et de ses filiales établis au 31 décembre 2024 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée ci-après. Les périmètres retenus au 31 décembre 2023 et 2024 peuvent se résumer de la façon suivante :

| | Française | Etrangère |
|--|-----------|-----------|
| 2023 | | |
| Société-mère et sociétés intégrées globalement | 3 | 2 |
| Sociétés mises en équivalence | 0 | 2 |
| Sous-total | 3 | 4 |
| Total | 7 | 7 |
| 2024 | | |
| Société-mère et sociétés intégrées globalement | 3 | 2 |
| Sociétés mises en équivalence | 0 | 2 |
| Sous-total | 3 | 4 |
| Total | 7 | 7 |

L'organigramme du Groupe est présenté ci-après :



Pour Baikowski Japan Corp. et Baikowski Korea Corp., Baikowski SA exerce un contrôle conjoint. Ces entités sont consolidées par mise en équivalence.

3.6.4. Principaux indicateurs de performance

Les principaux indicateurs de performance suivis par le Direction Générale du Groupe Baikowski sont le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel (EBIT) et l'EBITDA.

L'EBITDA du Groupe est ainsi défini :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2024 | dont amortissements et provisions | 31/12/2023 | dont amortissements et provisions |
|--|---------------|---|---------------|---|
| Chiffre d'affaires | 47 676 | | 35 952 | |
| Matières et sous-traitance | -16 746 | | -9 802 | |
| Marge brute | 30 930 | | 26 151 | |
| Coûts des ventes | -20 099 | -3 286 | -17 442 | -3 037 |
| Frais de recherche et développement | -2 758 | -229 | -2 885 | -252 |
| Frais commerciaux et de distribution | -2 182 | -24 | -2 194 | -23 |
| Coûts administratifs | -3 909 | 72 | -4 586 | -429 |
| Autres produits opérationnels | 926 | 0 | 1 005 | 0 |
| Autres charges opérationnelles | -34 | | -19 | |
| Résultat opérationnel avant écart d'acquisition et mises en équivalence (EBITA) | 2 874 | | 30 | |
| Dépréciation écarts d'acquisition et relation client | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Quote-part des sociétés mises en équivalence | 1 838 | | 1 222 | |
| Résultat opérationnel (EBIT) | 4 711 | -3 468 | 1 252 | -3 741 |
| Amortissements | 3 701 | | 3 603 | |
| Provisions passif | -233 | | 138 | |
| Variation de juste valeur des instruments financiers | 8 | | -8 | |
| Variation des provisions pour indemnités de départ à la retraite | 2 | | 85 | |
| EBITDA | 8 189 | | 5 070 | |

3.6.5. Immobilisations incorporelles

| Valeur brute (en milliers d'euros) | Goodwill | Logiciels | Autres | Total |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Au 01/01/2023 | 5 091 | 1 448 | 2 023 | 8 562 |
| Entrée de périmètre | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Acquisition | 0 | -75 | 0 | -75 |
| Cession | 0 | -729 | 0 | -729 |
| Mise en service | 0 | 265 | 11 | 276 |
| Change | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Au 31/12/2023 | 5 091 | 909 | 2 034 | 8 034 |
| Au 01/01/2024 | 5 091 | 909 | 2 034 | 8 034 |
| Entrée de périmètre | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Acquisition | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cession | 0 | -105 | 0 | -105 |
| Mise en service | 0 | 25 | 3 | 28 |
| Change | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Autres | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Au 31/12/2024 | 5 091 | 829 | 2 038 | 7 958 |

| Dépréciation / Amortissement | Goodwill | Logiciels | Autres | Total |
|------------------------------|----------|---------------|-------------|---------------|
| Au 01/01/2023 | 0 | -1 215 | -610 | -1 825 |
| Entrée de périmètre | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dotation | 0 | -129 | -155 | -284 |
| Reprise | 0 | 724 | 0 | 724 |
| Change | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Au 31/12/2023 | 0 | -620 | -764 | -1 384 |
| Au 01/01/2024 | 0 | -620 | -764 | -1 384 |
| Entrée de périmètre | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dotation | 0 | -91 | -155 | -246 |
| Reprise | 0 | 75 | 0 | 75 |
| Change | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Au 31/12/2024 | 0 | -636 | -920 | -1 556 |

| Valeur Nette (en milliers d'euros) | Goodwill | Logiciels | Autres | Total |
|------------------------------------|--------------|------------|--------------|--------------|
| Au 31/12/2023 | 5 091 | 289 | 1 270 | 6 650 |
| Au 31/12/2024 | 5 091 | 193 | 1 118 | 6 402 |

Détail des Goodwill

| Ecart d'acquisition - Baikowski | Net |
|---------------------------------|-------|
| 31/12/2023 | 5 091 |
| 31/12/2024 | 5 091 |

Compte tenu de son organisation industrielle, commerciale et recherche et développement, les entrées de trésorerie liées aux activités des différentes entités du Groupe Baikowski ne peuvent pas être considérées comme indépendantes les unes des autres. Baikowski dans son ensemble est considéré comme le plus petit regroupement d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes. Le Groupe a donc été traité comme une UGT unique dans le cadre des tests de dépréciation.

Conformément à la norme IAS 36, dans le cas où la valeur comptable de l'UGT auquel le *Goodwill* testé est affecté est inférieure à sa juste valeur nette des coûts de la vente (ou dans le cas où il n'est pas possible de déterminer la juste valeur nette des coûts de la vente de l'UGT), la valeur comptable de l'UGT est alors comparée à sa valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF).

La juste valeur de Baikowski selon la valorisation en Bourse au 31 décembre 2024 est de 57.4 M€ (56 M€ diminués des 2,5 % des coûts de la vente) donc au-dessus de la valeur des capitaux propres consolidés. Sur ces bases, la valeur recouvrable étant plus élevée que la valeur comptable, il n'y a pas lieu au 31 décembre 2024 de déprécier les *Goodwill* et les immobilisations incorporelles affectées à l'unité génératrice de trésorerie Baikowski. Par conséquent, la valeur d'utilité de cette dernière ne nécessite pas d'être déterminée au 31 décembre 2024 selon la méthode dite des DCF.

3.6.6. Immobilisations corporelles

| Valeur brute (en milliers d'euros) | Terrains et Constructions | Matériel | Immobilisations en cours, avances et autres | Total |
|------------------------------------|---------------------------|----------|---|---------|
| Au 01/01/2023 | 23 759 | 69 957 | 1 309 | 95 026 |
| Entrée de périmètre | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Acquisition | 161 | 640 | 2 478 | 3 279 |
| Cession | -28 | -492 | -110 | -630 |
| Change | -110 | -356 | -5 | -472 |
| Mise en service / Reclassement | 0 | 1 678 | -1 954 | -276 |
| Au 31/12/2023 | 23 782 | 71 427 | 1 718 | 96 927 |
| Au 01/01/2024 | 23 782 | 71 427 | 1 718 | 96 927 |
| Entrée de périmètre | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Acquisition | 48 | 299 | 3 891 | 4 238 |
| Cession | -179 | -474 | -13 | -666 |
| Change | 245 | 678 | 12 | 935 |
| Mise en service / Reclassement | 1 471 | 2 447 | -3 077 | 841 |
| Au 31/12/2024 | 25 366 | 74 378 | 2 530 | 102 274 |

| Dépréciation / Amortissement (en milliers d'euros) | Terrains et Constructions | Matériel | Immobilisations en cours, avances et autres | Total |
|--|---------------------------|----------|---|---------|
| Au 01/01/2023 | -14 190 | -59 165 | -344 | -73 699 |
| Dotation | -911 | -2 310 | -100 | -3 321 |
| Reprise | 14 | 515 | 43 | 572 |
| Entrée de périmètre | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Reclassement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Change | 77 | 322 | 4 | 403 |
| Au 31/12/2023 | -15 010 | -60 639 | -396 | -76 045 |
| Au 01/01/2024 | -15 010 | -60 639 | -396 | -76 045 |
| Dotation | -907 | -2 418 | -129 | -3 455 |
| Reprise | 246 | 819 | 55 | 1 120 |
| Entrée de périmètre | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Reclassement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Change | -157 | -617 | -8 | -782 |
| Au 31/12/2024 | -15 828 | -62 855 | -479 | -79 162 |

| Valeur Nette (en milliers d'euros) | Terrains et Constructions | Matériel | Immobilisations en cours, avances et autres | Total |
|------------------------------------|---------------------------|----------|---|--------|
| Au 31/12/2023 | 8 772 | 10 789 | 1 322 | 20 882 |
| Au 31/12/2024 | 9 538 | 11 523 | 2 051 | 23 112 |

3.6.7. Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à des participations dont les activités sont de même nature que celles des filiales intégrées globalement. La part du Groupe dans la situation nette et les résultats de ces sociétés sont résumés ci-dessous :

| en milliers d'euros | Part contrôlée dans le Groupe* | | |
|------------------------------------|--------------------------------|---------------------------|----------------------|
| | % Détenu | Part des capitaux propres | Part du résultat net |
| Baikowski Japan Corporation | | | |
| Au 31/12/2024 | 50 | 8 261 | 1 768 |
| Au 31/12/2023 | 50 | 7 120 | 1 168 |
| Baikowski Korea Corporation | | | |
| Au 31/12/2024 | 50 | 361 | 70 |
| Au 31/12/2023 | 50 | 343 | 54 |
| Total | | | |
| Au 31/12/2024 | | 8 622 | 1 838 |
| Au 31/12/2023 | | 7 463 | 1 222 |

* après retraitements de consolidation

Les principaux agrégats (avant retraitements de consolidation) des sociétés mises en équivalence sont résumés ci-après :

| en milliers d'euros | Baikowski Japan | | Baikowski Korea | |
|-----------------------|-----------------|------------|-----------------|------------|
| | 31/12/2024 | 31/12/2023 | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
| Actifs non courants | 23 009 | 21 149 | 55 | 7 |
| Actifs courants | 25 387 | 17 371 | 914 | 918 |
| Passifs non courants | 15 163 | 12 256 | 0 | 0 |
| Passifs courants | 15 457 | 10 690 | 153 | 146 |
| Chiffre d'affaires | 37 176 | 32 105 | 1 371 | 815 |
| Résultat opérationnel | 5 217 | 3 508 | 164 | 117 |
| Résultat net | 3 507 | 2 432 | 140 | 108 |

3.6.8. Autres immobilisations financières

| (en milliers d'euros) | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--------------------------|------------|------------|
| Dépôts et cautionnements | 75 | 59 |
| Autres | 376 | 346 |
| Total | 451 | 404 |

3.6.9. Stocks

Ils se décomposent de la manière suivante :

| | 31/12/2024 | | | 31/12/2023 | | |
|--------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Brut | Dépréciation | Net | Brut | Dépréciation | Net |
| Matières premières | 4 219 | -776 | 3 443 | 3 708 | -658 | 3 050 |
| Encours | 4 199 | -26 | 4 173 | 4 220 | -179 | 4 041 |
| Produits finis | 5 932 | -521 | 5 411 | 7 818 | -175 | 7 643 |
| Marchandises | 376 | 0 | 376 | 455 | 0 | 455 |
| Total | 14 726 | -1 323 | 13 403 | 16 202 | -1 012 | 15 189 |

Les montants sont présentés après éliminations des marges internes comprises dans les stocks et encours du périmètre de consolidation. Le détail des dépréciations de stocks est précisé ci-après :

| en milliers d'euros | Matières premières | En-cours | Produits finis | Total |
|---------------------|--------------------|----------|----------------|--------|
| 01/01/2023 | -482 | -6 | -196 | -684 |
| Dotation | -176 | -173 | -17 | -366 |
| Reprise | 0 | 0 | 33 | 33 |
| Change | 0 | 0 | 4 | 4 |
| 31/12/2023 | -658 | -179 | -175 | -1 012 |
| 01/01/2024 | -658 | -179 | -175 | -1 012 |
| Dotation | -162 | 0 | -332 | -494 |
| Reprise | 44 | 153 | 0 | 197 |
| Change | 0 | 0 | -14 | -14 |
| 31/12/2024 | -776 | -26 | -521 | -1 323 |

3.6.10. Clients

| en milliers d'euros | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Clients et comptes rattachés < 1 an | 8 070 | 3 236 |
| Actifs sur contrats clients < 1 an | 0 | 0 |
| Clients et comptes rattachés > 1 an | 189 | 189 |
| Provisions pour dépréciation | -216 | -178 |
| Total | 8 043 | 3 247 |

La variation des dépréciations clients est précisée ci-après :

| | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|------------------------|-------------|-------------|
| Au 1er janvier | -178 | -178 |
| Dotations | -36 | 0 |
| Reprises | 0 | 0 |
| Variation de périmètre | 0 | 0 |
| Change | -2 | 0 |
| Au 31 décembre | -216 | -178 |

3.6.11. Autres créances

| en milliers d'euros | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Créances sociales | 7 | 74 |
| Créances fiscales | 1 088 | 1 088 |
| Charges constatées d'avance | 217 | 259 |
| Autres créances | 279 | 94 |
| Sous-total | 1 591 | 1 515 |
| Provisions pour dépréciation | -38 | -38 |
| Total | 1 553 | 1 477 |

3.6.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

| en milliers d'euros | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|------------------------|--------------|--------------|
| Disponibilités | 5 590 | 7 148 |
| Placements court terme | 0 | 0 |
| Total | 5 590 | 7 148 |

Les disponibilités ont une maturité très courte d'un à deux jours et sont rémunérées sur la base de taux court terme.

3.6.13. Capitaux propres

Capital

Au 31 décembre 2024, le capital est de 4,6 millions d'euros, divisé en 3 678 578 actions de 1,25 euros chacune, entièrement libérées.

Au 31 décembre 2024, il n'y a aucun instrument financier dilutif existant chez Baikowski SA.

Écart de conversion

Ce poste reçoit la contrepartie des différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères.

Le tableau suivant met en évidence pour l'année 2024 et pour l'année 2023 les principaux cours de clôture et cours moyens utilisés.

| | Taux de clôture | | Taux moyen | |
|------------------|-----------------|------------|------------|------------|
| | 31/12/2024 | 31/12/2023 | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
| Dollar américain | 1,04 | 1,10 | 1,08 | 1,08 |
| Yen japonais | 163,06 | 156,33 | 163,84 | 151,86 |
| Won coréen | 1 532,15 | 1 433,66 | 1 475,29 | 1 412,98 |

Dividendes payés et proposés

| Au titre de l'année 2024 | en euros/action | en Keuros |
|----------------------------|-----------------|--------------|
| Dividende | 0,30 | 1 104 |
| Dont acompte versé en 2024 | 0,00 | 0 |
| Total | 0,30 | 1 104 |
| Au titre de l'année 2023 | en euros/action | en Keuros |
| Dividende | 0,00 | 0 |
| Dont acompte versé en 2023 | 0,00 | 0 |
| Total | 0,00 | 0 |

3.6.14. Passif financier hors dettes d'exploitation

Détail du passif financier hors dettes d'exploitation

| en milliers d'euros | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--|---------------|---------------|
| Dettes envers les sociétés de crédit | 8 253 | 7 344 |
| Dettes obligataire | 48 | 45 |
| Autres dettes financières | 86 | 113 |
| Dettes financières long terme | 8 387 | 7 503 |
| Dettes envers les sociétés de crédit (part < 1 an) | 5 008 | 8 135 |
| Découverts bancaires | 0 | 0 |
| Autres dettes financières | 0 | 0 |
| Dettes financières à moins d'un an | 5 008 | 8 135 |
| Total des dettes financières | 13 395 | 15 638 |
| Instruments dérivés long terme | 0 | 0 |
| Instruments dérivés court terme | 0 | 0 |
| Total passif financier | 13 395 | 15 638 |

Analyse par devise du passif financier

| | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--------------|---------------|---------------|
| Euro | 9 866 | 15 410 |
| US Dollars | 942 | 228 |
| Yen | 2 587 | 0 |
| Total | 13 395 | 15 638 |

Les chiffres ci-dessus correspondent à la contrevaletur en euros des passifs financiers libellés en devise étrangère au 31 décembre 2024 et 2023.

Analyse par échéance du passif financier

| | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---------------|---------------|---------------|
| < 12 mois | 5 008 | 8 135 |
| 13 et 24 mois | 2 196 | 2 088 |
| 25 et 36 mois | 1 855 | 1 683 |
| 37 et 48 mois | 1 543 | 1 315 |
| 49 et 60 mois | 1 293 | 1 071 |
| > 60 mois | 1 500 | 1 346 |
| Total | 13 395 | 15 638 |

Variations des passifs issus des activités de financement (hors découverts bancaires)

| Variations des passifs issus des activités de financement | 31/12/2023 | Variation Cash 2024 | 31/12/2024 |
|---|---------------|---------------------|---------------|
| Dettes envers les sociétés de crédit | 15 479 | -2 218 | 13 261 |
| Autres dettes financières | 158 | -24 | 134 |
| Total des dettes financières | 15 638 | -2 242 | 13 395 |

Clauses de covenants bancaires

Au 31 décembre 2024, aucune dette financière n'est assortie de clauses pouvant rendre exigibles ces emprunts en cas de non-respect.

3.6.15. Provisions pour retraite et avantages assimilés

Ces provisions concernent les régimes à prestations définies.

| | Valeur actualisée de l'obligation | Valeur des placements | Engagement provisionné au Bilan |
|------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|
| Au 31/12/2022 | 1 323 | 0 | 1 323 |
| Coût 2023 | 110 | | 110 |
| Variation actuarielle | 47 | | 47 |
| Changement régime/périmètre | -78 | | -78 |
| Changement méthode comptable | 0 | | 0 |
| Paielements | -81 | | -81 |
| Au 31/12/2023 | 1 321 | 0 | 1 321 |
| Coût 2024 | 114 | | 114 |
| Variation actuarielle | 51 | | 51 |
| Changement régime/périmètre | 0 | | 0 |
| Changement méthode comptable | 0 | | 0 |
| Paielements | -78 | | -78 |
| Au 31/12/2024 | 1 408 | 0 | 1 408 |

| Composante de la charge annuelle | 2024 | 2023 |
|----------------------------------|------------|------------|
| Coûts des services passés | 77 | 74 |
| Charge d'intérêt | 37 | 36 |
| Au 31 décembre | 114 | 110 |

| Hypothèses actuarielles principales retenues | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Taux d'actualisation | 3,00% | 3,40% |
| Taux variable de rendement des actifs financiers | N/A | N/A |
| Taux d'augmentation des salaires | 1,00 - 4,26 % | 1,00 - 4,26 % |
| Table de mortalité | INSEE 2018-2020 par sexe | INSEE 2017-2019 par sexe |
| Age moyen de départ | Age "taux plein" | Age "taux plein" |

Analyse de sensibilité des provisions pour retraite et avantages assimilés

Une variation de +0,25 pt du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2024 de -26 milliers d'euros.

Une variation de -0,25 pt du taux d'actualisation conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2024 de +27 milliers d'euros.

Une variation de +1 pt du taux de progression des salaires conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2024 de +112 milliers d'euros.

Une variation de -1 pt du taux de progression des salaires conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2024 de -99 milliers d'euros.

3.6.16. Provisions pour risques et charges

| Echéance < 1 an | Risques Sociaux | Risques Commerciaux | Autres risques et litiges | Total |
|------------------------|--------------------|------------------------|------------------------------|-------|
| Au 01/01/2023 | 60 | 0 | 0 | 60 |
| Dotation | 285 | 0 | 0 | 285 |
| Utilisation | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Reprise | -60 | 0 | 0 | -60 |
| Reclassement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Variation de périmètre | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Change | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Au 31/12/2023 | 285 | 0 | 0 | 285 |
| Au 01/01/2024 | 285 | 0 | 0 | 285 |
| Dotation | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Utilisation | -26 | 0 | 0 | -26 |
| Reprise | -204 | 0 | 0 | -204 |
| Reclassement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Variation de périmètre | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Change | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Au 31/12/2024 | 55 | 0 | 0 | 55 |

| Echéance > 1 an | Risques Sociaux | Risques Commerciaux | Autres risques et litiges | Total |
|------------------------|--------------------|------------------------|------------------------------|-------|
| Au 01/01/2023 | 0 | 0 | 58 | 58 |
| Dotation | 0 | 0 | 56 | 56 |
| Utilisation | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Reprise | 0 | 0 | -58 | -58 |
| Reclassement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Variation de périmètre | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Change | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Au 31/12/2023 | 0 | 0 | 56 | 56 |
| Au 01/01/2024 | 0 | 0 | 56 | 56 |
| Dotation | 0 | 0 | -2 | -2 |
| Utilisation | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Reprise | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Reclassement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Variation de périmètre | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Change | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Au 31/12/2024 | 0 | 0 | 54 | 54 |

3.6.17. Autres dettes

| en milliers d'euros | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|--------------|--------------|
| Passifs sur contrats clients | 328 | 152 |
| Dettes sur acquisitions d'immobilisations | 1 034 | 1 200 |
| Dettes sociales | 3 096 | 2 476 |
| Dettes fiscales | 71 | 78 |
| Dettes diverses | 132 | 75 |
| Total | 4 661 | 3 981 |

3.6.18. Gestion des risques

La gestion des risques de taux d'intérêts et de change liée à l'activité et au financement du Groupe est réalisée par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou de prêts à taux fixe.

Le Groupe gère le risque de contrepartie associé à ces instruments financiers en centralisant l'engagement des opérations et en sélectionnant des établissements bancaires bénéficiant d'une notation de qualité.

La politique du Groupe est, et a toujours été, de ne pas souscrire d'instruments à des fins de spéculation.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre, il n'existe aucun instrument de couverture du risque de taux d'intérêt. 80 % des dettes financières sont à taux fixe.

Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur le TORF (Tokyo Term Risk Free Rate) pour le JPY.

| | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---------------------|---------------|---------------|
| Total taux fixe | 10 674 | 9 866 |
| Total taux variable | 2 587 | 5 613 |
| Total | 13 261 | 15 479 |

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 318 milliers d'euros contre 323 milliers d'euros en 2023 et représente un coût moyen 2024 de 2.4% de la dette moyenne annuelle, contre 2.1 % en 2023.

Sensibilité du résultat financier au taux d'intérêt

Au 31 décembre 2024, 20% de la dette en JPY (2.5 millions d'euros) est à taux variable

Le tableau ci-dessous indique l'impact sur le résultat financier d'une variation moyenne de 50 points de base (0,5 %) et 100 points de base (1,0 %) du TIBOR 3 mois, toutes choses égales par ailleurs. Le taux de référence retenu pour la simulation est le taux moyen de l'année 2024 (0.37% pour le TIBOR 3 mois).

| | +50 pb | +100 pb |
|--|------------|------------|
| Produits de trésorerie ou équivalent* | 0 | 0 |
| Coût de l'endettement financier brut | -13 | -26 |
| Coût net de l'endettement financier | -13 | -26 |

* Il a été retenu comme hypothèse que les excédents de trésorerie ne seront pas placés sur des supports procurant une rémunération significative

Risque de change

Le Groupe est exposé aux fluctuations de certaines devises étrangères, tant au niveau des flux opérationnels et financiers de certaines entités que de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères.

Le Groupe a la volonté de minimiser le risque de change de chaque filiale par rapport à sa propre devise comptable. Cette exposition au risque de change transactionnel correspond aux transactions libellées dans une devise autre que la devise de comptabilité et concerne principalement la société Baikowski SA ayant des flux en USD et JPY.

A date, la politique appliquée par l'ensemble des filiales opérationnelles concernées, est de conclure des achats/ventes de devises, soit au comptant soit à terme. De plus, cette politique exclut tout engagement dans des contrats de couverture tant qu'il n'y a pas une forte probabilité de réaliser la transaction.

Compte tenu des spécificités de l'activité et des contrats long terme pouvant exister, l'horizon de gestion correspond à une année.

Le Groupe négocie les échéances de ses instruments de couverture de façon à les aligner avec les échéances des éléments couverts afin de maximiser l'efficacité de la couverture. L'exposition nette au risque de change est suivie régulièrement.

Au 31 décembre 2024, aucun instruments dérivés n'est utilisé par le Groupe pour couvrir son risque de change.

Par ailleurs, les fluctuations des taux de change des différentes devises ont un impact direct sur les comptes consolidés du Groupe, résultant de la conversion en euros des bilans et comptes de résultats des filiales étrangères dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro mais l'US dollar.

Sensibilité au taux de change

Ces tableaux indiquent, toutes choses égales par ailleurs, la sensibilité du résultat net et des capitaux propres consolidés du Groupe au risque de change lié à la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les variations simulées sont celles par rapport à l'euro des devises suivantes : USD, JPY, en prenant pour référence les taux moyen et taux de clôture de l'année 2024.

| | Variation du cours moyen | | Impact sur le résultat net | |
|-----------------|--------------------------|----------|----------------------------|---------|
| | EUR/USD | EUR/JPY | EUR/USD | EUR/JPY |
| +15% | 1,2446 | 188,4208 | -94 | -230 |
| +5% | 1,1364 | 172,0364 | -34 | -84 |
| taux moyen 2024 | 1,0823 | 163,8442 | 0 | 0 |
| -5% | 1,0282 | 155,6520 | 38 | 93 |
| -15% | 0,9200 | 139,2676 | 127 | 312 |

| | Variation du cours de clôture | | Impact sur les capitaux propres | |
|-------------------|-------------------------------|----------|---------------------------------|---------|
| | EUR/USD | EUR/JPY | EUR/USD | EUR/JPY |
| +15% | 1,1947 | 187,5190 | -982 | -955 |
| +5% | 1,0908 | 171,2130 | -358 | -348 |
| taux clôture 2024 | 1,0389 | 163,0600 | 0 | 0 |
| -5% | 0,9870 | 154,9070 | 396 | 385 |
| -15% | 0,8831 | 138,6010 | 1 329 | 1 292 |

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le Groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les instruments financiers dérivés actifs, créances commerciales, placements de trésorerie. La gestion du risque pour les instruments financiers, les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers.

Compte tenu du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients, de la répartition mondiale de la clientèle du Groupe, et des procédures de gestion des risques commerciaux, le management estime qu'il n'est pas exposé à une concentration excessive du risque de crédit client.

Baikowski SA dispose également d'un programme de factor déconsolidant permettant d'assurer le risque de crédit client sur une partie de ses facturations. Néanmoins, le contrat d'affacturage et l'environnement clientèle de qualité ne garantissent pas totalement le Groupe contre le risque de défaillance client. Au 31 décembre 2024, la dépréciation des créances clients s'élève à 216 milliers d'euros (178 milliers d'euros en 2023).

Risque de liquidité

| | Passif financier | Fournisseurs | Autres éléments de passif | Total |
|----------------------|------------------|--------------|---------------------------|---------------|
| Au 31/12/2023 | | | | |
| Echu | 0 | 0 | 0 | 0 |
| < 3 mois | 522 | 2 092 | 3 981 | 6 595 |
| 3 à 12 mois | 7 613 | 0 | 0 | 7 613 |
| 1 à 5 ans | 6 157 | 0 | 0 | 6 157 |
| > 5 ans | 1 346 | 0 | 0 | 1 346 |
| Total | 15 638 | 2 092 | 3 981 | 21 711 |
| Au 31/12/2024 | | | | |
| Echu | 0 | 0 | 0 | 0 |
| < 3 mois | 3 106 | 3 903 | 4 661 | 11 670 |
| 3 à 12 mois | 1 902 | 0 | 0 | 1 902 |
| 1 à 5 ans | 6 887 | 0 | 0 | 6 887 |
| > 5 ans | 1 500 | 0 | 0 | 1 500 |
| Total | 13 395 | 3 903 | 4 661 | 21 959 |

Risque de capital

Baikowski gère son capital en utilisant le ratio de levier, égal à l'endettement net divisé par l'EBITDA (le Leverage). La politique de Baikowski est de contenir ce ratio en dessous de 3,0x.

| | 2024 | 2023 |
|---|--------|--------|
| Total des Dettes financières | 13 395 | 15 638 |
| Trésorerie et équivalents | -5 590 | -7 148 |
| Endettement net (1) | 7 805 | 8 490 |
| Capitaux propres (2) | 45 782 | 41 861 |
| Gearing ratio (1)/(2) | 17% | 20% |
| EBIT | 4 711 | 1 252 |
| Amortissements et provisions hors IFC et variation JV des instruments financier | 3 468 | 3 741 |
| EBITDA (y compris résultat des sociétés MEE) (3) | 8 189 | 5 070 |
| Leverage (1)/(3) | 1,0 | 1,7 |

Les ratios après retraitement de l'impact lié à la norme IFRS 16 sont les suivants :

- le Gearing ratio comptable est de 14%
- le ratio de levier est de 0.8

3.6.19. Instruments financiers

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur, estimés à partir des modèles de valorisations communément utilisés, prenant en compte les données issues des marchés actifs. Les justes valeurs sont appréciées selon la hiérarchie établie selon la norme IFRS 13 en niveau 2. Aucun transfert n'a eu lieu entre les différents niveaux de hiérarchie des justes valeurs.

| Instruments de change 31/12/2024 | Montants notionnels (en K devises) | Valeurs de marché (en K euros) |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Couverture de flux de trésorerie | | |
| USD vente à terme | | |
| Couverture de juste valeur | | |
| JPY vente à terme | | |
| Total | | 0 |
| Instruments financiers dérivés actifs court terme | | 0 |
| Instruments financiers dérivés actifs long terme | | 0 |

Instruments dérivés financiers PASSIF

| Instruments de change 31/12/2024 | Montants notionnels (en K devises) | Valeurs de marché (en K euros) |
|--|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Couverture de flux de trésorerie | | |
| Couverture de juste valeur | | |
| Total | | 0 |
| Instruments financiers dérivés passifs court terme | | 0 |
| Instruments financiers dérivés passifs long terme | | 0 |

Comptabilisation des instruments financiers

Ces tableaux résument les impacts avant impôts sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de la comptabilisation des instruments financiers.

| Instruments de change | Couverture de flux de trésorerie | Couverture de juste valeur |
|---------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|
| Valeur de marché au 31/12/2023 | 15 | 17 |
| Impact sur le résultat opérationnel | | -17 |
| Impact sur le résultat financier | -7 | |
| Impact sur les capitaux propres | -8 | |
| Valeur de marché au 31/12/2024 | 0 | 0 |

3.6.20. Engagements hors bilan

| | A 1 an au plus | A 5 ans au plus | A plus de 5 ans | Total 31/12/2024 | Total 31/12/2023 |
|---------------------------|----------------|-----------------|-----------------|---------------------|---------------------|
| Engagements reçus | | | | | |
| Financement bancaire | | | | 0 | 0 |
| Cautions | 251 | | | 251 | 251 |
| Nantissements | | | | 0 | 0 |
| Autres | | | | 0 | 0 |
| Engagements donnés | | | | | |
| Cautions | | | | 0 | 0 |
| Nantissements | | | | 0 | 0 |
| Autres* | | | | 0 | 4 327 |

* : Les montants des autres engagements correspondent aux montants du nominal des instruments financiers pour la couverture de change

Ces données recensent toutes les informations significatives relatives aux engagements hors bilan.

3.6.21. Résultat par action

| | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|------------|------------|
| Résultat net part du groupe (en K euros) | 3 789 | 938 |
| Nombre d'actions en circulation (hors titres en autocontrôle) | 3 669 859 | 3 670 511 |
| Résultat net part du groupe par action (en euros) | 1,03 | 0,25 |
| Résultat net part du groupe par action dilué (en euros) | 1,03 | 0,26 |

3.6.22. Coût des ventes, matières et sous-traitance

La composition de ce poste se répartit ci-dessous :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Matières et sous-traitance | 16 746 | 9 802 |
| <i>dont variation de stock</i> | <i>2 148</i> | <i>-2 852</i> |
| <i>dont pertes et gains de change</i> | <i>319</i> | <i>543</i> |
| Main d'oeuvre (y compris intérim) | 8 540 | 7 733 |
| Amortissements industriels | 3 246 | 3 106 |
| Autres coûts de production | 8 313 | 6 603 |
| Total | 36 846 | 27 243 |

3.6.23. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement s'élevèrent à 2 758 milliers d'euros en 2024 soit 5.78 % du chiffre d'affaires et à 2 885 milliers d'euros en 2023 soit 8.02 % du chiffre d'affaires.

Aucun frais de développement n'a été activé à ce jour, car les critères d'activation définis par IAS 38 ne peuvent être appréciés en général qu'en fin de projet (procédure de qualification de ces projets très longue - parfois plusieurs années - pendant laquelle il existe une incertitude très forte sur les perspectives de commercialisation et de rentabilité).

3.6.24. Frais de personnel et effectifs

Les frais de personnel incluent la participation, l'intéressement des salariés et les droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière.

Les frais de personnel se ventilent (hors intérim) de la manière suivante :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|----------------------------|---------------|---------------|
| Coût des ventes | 8 408 | 7 726 |
| Recherche et développement | 2 193 | 2 329 |
| Commercial | 1 894 | 1 942 |
| Administratif | 2 881 | 2 787 |
| Total | 15 375 | 14 784 |

L'effectif global du Groupe fin 2024, hors intérim, s'élève à 160 personnes. Ce chiffre n'inclut pas Baikowski Japan Corp. (62 personnes) et Baikowski Korea Corp. (3 personnes) qui sont consolidées par mise en équivalence.

3.6.25. Amortissements et dépréciations

Les charges nettes d'amortissements et de dépréciations incluses dans le résultat concernent les actifs suivants :

| en milliers d'euros | 2024 | 2023 |
|---|---------------|---------------|
| Amortissements | | |
| Immobilisations incorporelles | -246 | -284 |
| Constructions | -907 | -911 |
| Installations techniques, matériel et outillage | -2 418 | -2 310 |
| Autres immobilisations corporelles | -129 | -100 |
| Total | -3 701 | -3 605 |
| Dépréciations | | |
| Stocks | -297 | -333 |
| Clients | -36 | 0 |
| Total | -333 | -333 |

Les amortissements se ventilent de la manière suivante :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|----------------------------|---------------|---------------|
| Coût des ventes | -3 246 | -3 108 |
| Recherche et développement | -219 | -253 |
| Commercial | -19 | -23 |
| Administratif | -216 | -221 |
| Total | -3 701 | -3 605 |

3.6.26. Détail des autres produits et charges opérationnels

| | Jan - Déc 2024 | Jan - Déc 2023 |
|---|-------------------|-------------------|
| Produits nets de cession des éléments d'actif | -45 | 3 |
| Crédit d'impôt recherche & subventions | 906 | 875 |
| Indemnité activité partielle | 0 | 0 |
| Reprise de provision | 0 | 0 |
| Autres | 31 | 108 |
| Total | 892 | 986 |

3.6.27. Produits et charges financiers

| (en milliers d'euros) | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|-------------|-------------|
| Produits de trésorerie ou équivalents de trésorerie | 106 | 56 |
| Coût de l'endettement financier brut | -424 | -379 |
| Coût net de l'endettement financier | -318 | -323 |
| Variation valeur des instruments financiers | -7 | 20 |
| Gains et pertes de change | 9 | 42 |
| Autres | -243 | -195 |
| Autres produits et charges financiers | -241 | -133 |
| Total | -560 | -456 |

3.6.28. Impôts

Au 31 décembre 2024, la charge fiscale s'analyse comme suit :

| | Jan - Déc 2024 | Jan - Déc 2023 |
|---|----------------|----------------|
| Impôt exigible | | |
| Charge d'impôt exigible | 202 | 504 |
| Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieur | 0 | 0 |
| Impôt différé | | |
| Différences temporelles | 160 | -645 |
| Variation de taux | | |
| Total impôt sur les résultats | 363 | -142 |

| Réconciliation de la charge d'impôt | 2024 | 2023 |
|--|--------------|-------------|
| Résultat net part du groupe | 3 789 | 938 |
| Impôt sur les résultats | 363 | -142 |
| Intérêts minoritaires | 0 | 0 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | -1 838 | -1 222 |
| Résultat comptable avant impôt (A) | 2 314 | -426 |
| Charge d'impôt théorique (25%) | 578 | -106 |
| Complément d'impôt sur les sociétés | 0 | 0 |
| Impôt à taux réduit | 0 | 0 |
| Différentiel de taux des filiales étrangères | -21 | -234 |
| Déficits reportables | 230 | 0 |
| Différence permanente (CIR compris) | -642 | -694 |
| Déficits de l'exercice | 262 | 1 033 |
| Limitation ID | 36 | -37 |
| Autres | -81 | -103 |
| Charge d'impôt réelle | 362 | -141 |
| Taux effectif d'imposition (Impôt réel/A) | 15,7% | 33,3% |

Variation des impôts différés

| | 2024 | 2023 |
|--|--------------|--------------|
| Impôts différés nets au 1er janvier | 1 941 | 1 269 |
| Produit (charge) de l'exercice | -160 | 645 |
| Impôts directement imputés en capitaux propres | 17 | 24 |
| Autres effets (change, périmètre,...) | -6 | 3 |
| Impôts différés nets au 31 décembre | 1 792 | 1 941 |

Origine des impôts différés actif et passif

| | 2024 | | | 2023 | | |
|--|--------------|-----------|-------------|--------------|-----------|------------|
| | Actif | Passif | Résultat | Actif | Passif | Résultat |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | | 526 | 37 | | 563 | 37 |
| Stocks | 983 | | 32 | 951 | | -238 |
| Instruments financiers | | | -2 | | 2 | -7 |
| Autres actifs | | | | | | |
| Provisions pour retraites | 352 | | 17 | 330 | | -14 |
| Différences fiscales temporaires | 10 | | 1 | 8 | | -133 |
| Activation déficit fiscal | 1 050 | | -266 | 1 316 | | 997 |
| Autres | 34 | 111 | 21 | 56 | 156 | 4 |
| Reclassement actif/passif | -574 | -574 | | -657 | -657 | |
| Total | 1 855 | 63 | -160 | 2 005 | 63 | 645 |

Le Groupe ne comptabilise pas d'impôt différé sur les réserves potentiellement distribuables de sa coentreprise japonaise.

La société BAIKOWSKI a opté pour l'intégration fiscale depuis le 01/01/2020 avec ses deux filiales françaises :

- ALKO (détenue à 100 % - SIREN 482 916 533)
- MATHYM (détenue à 100 % - SIREN 795 157 833)

Chaque société comptabilise sa charge d'impôt sur les sociétés dans ses comptes.

Le montant des déficits reportables non activés à fin 12.2024 est de 3 314k€.

3.6.29. Information sectorielle

Par secteur opérationnel

La Direction du Groupe Baikowski analyse la performance financière de manière globale sans que ne soit identifié de secteur opérationnel distinct.

Par secteur géographique

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients. Les actifs non courants consistent en immobilisations corporelles et incorporelles nettes, et écarts d'acquisition. Ils sont répartis en fonction de la situation géographique des sociétés.

| (en milliers d'euros) | Chiffre d'affaires 2024 | Chiffre d'affaires 2023 |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------|
| France | 1 893 | 1 730 |
| Europe (hors France) | 5 805 | 3 748 |
| Amérique | 10 950 | 12 003 |
| Asie | 28 961 | 18 396 |
| Autres | 67 | 75 |
| Total | 47 676 | 35 952 |

| (en milliers d'euros) | Actifs non courants 2024 | Actifs non courants 2023 |
|-----------------------|--------------------------|--------------------------|
| France | 29 853 | 28 844 |
| Europe (hors France) | 0 | 0 |
| Amérique | 2 191 | 1 373 |
| Asie | 7 014 | 5 974 |
| Autres | 0 | 0 |
| Total | 39 058 | 36 192 |

Par groupe de produits

| en % | Chiffre d'affaires 2024 | Chiffre d'affaires 2023 |
|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Eclairage traditionnel | 2 | 3 |
| Polissage | 59 | 53 |
| Autres | 39 | 44 |
| Total | 100 | 100 |

3.6.30. Parties liées

Les opérations avec les co-entreprises concernent les relations avec les sociétés Baikowski Japan Corporation et Baikowski Korea Corporation (mises en équivalence). Ce sont des opérations de ventes et d'achats réalisées au prix de marché.

| Avec les co-entreprises | 2024 | 2023 |
|-------------------------|--------|--------|
| Chiffre d'affaires | 24 043 | 15 147 |
| Achats | 1 352 | 378 |
| Clients | 6 703 | 2 025 |
| Compte courant débiteur | 0 | 0 |
| Fournisseurs | 332 | 150 |

3.6.31. Rémunération des mandataires sociaux

L'information concernant la rémunération globale allouée aux dirigeants n'est pas mentionnée. En effet, cela reviendrait à communiquer une information individuelle.

3.6.32. Événements postérieurs à la clôture

Néant

3.6.33. Honoraires des commissaires aux comptes

| en euros HT | 2024 | | | | 2023 | | | |
|--|--|----------|----------------|-------------|--|----------|----------------|-------------|
| | Commissaire aux comptes (Mazars & David Haccoun) | Réseau | Total | % | Commissaire aux comptes (Mazars & David Haccoun) | Réseau | Total | % |
| Certification des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| Baikowski | 39 000 | - | 39 000 | 37% | 37 000 | - | 37 000 | 35% |
| Filiales intégrées globalement | 38 569 | - | 38 569 | 36% | 41 932 | - | 41 932 | 40% |
| Sous-total | 77 569 | 0 | 77 569 | 73% | 78 932 | 0 | 78 932 | 75% |
| Services autres que la certification des comptes* | | | | | | | | |
| Baikowski | - | - | 0 | 0% | - | - | 0 | 0% |
| Filiales intégrées globalement | 28 350 | - | 28 350 | 27% | 27 000 | - | 27 000 | 25% |
| Sous-total | 28 350 | 0 | 28 350 | 27% | 27 000 | 0 | 27 000 | 25% |
| Total | 105 919 | 0 | 105 919 | 100% | 105 932 | 0 | 105 932 | 100% |

* Les services autres que la certification des comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation ainsi que les services fournis à la demande des entités contrôlées (audits contractuels, attestations, procédures convenues, due diligence d'acquisition et services fiscaux n'affectant pas l'indépendance des commissaires aux comptes)